

Le Directeur général de Bordeaux INP

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 6 ter A et 25 à 28 bis;
- Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- Vu** la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP ;
- Vu** le décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation d'une transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, notamment son article 5 ;
- Vu** le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif aux référents déontologie dans la fonction publique ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Véronique PALLET est nommée référente déontologue au sein de Bordeaux INP.

Elle sera, dans le cadre de cette mission chargée d'apporter, en toute indépendance, un conseil sur les questions déontologiques liées aux projets des agents de Bordeaux INP. Elle pourra traiter, notamment, des questions liées au statut général des fonctionnaires, au principe de laïcité et d'égalité de traitement, à l'obligation de neutralité, à l'intégrité scientifique et aux situations de conflits d'intérêts.

Elle dispose de tous les moyens matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

Elle exerce ses fonctions de référente déontologue pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est transmis au recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Il est publié par voie d'affichage dans les locaux des services généraux de Bordeaux INP. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le 20 novembre 2019

Le Directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU

